



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS PAYS TARUSATE

PROCES-VERBAL du lundi 17 mars 2025 à 18h30

Sommaire

Liste des présents.....	3
Rappel de l'ordre du jour	4
Ouverture de séance.....	5
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE	5
Question / Commentaire	5
1 - 20250317-001 - CIAS - RENOUELEMENT CONVENTION DEFIBRILATEUR.....	5
Question / Commentaire	6
2 - 20250317-002 - CIAS - COMPTE DE GESTION 2024	7
Question / Commentaire	7
3 - 20250317-003 - CIAS - COMPTE ADMINISTRATIF 2024	8
Question / Commentaire	8
4 - 20250317-004 - CIAS - AFFECTATION DES RESULTATS 2024	9
Question / Commentaire	9
5 - 20250317-005 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - COMPTE DE GESTION 2024	10
Question / Commentaire	10
6 - 20250317-006 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - ERRD 2024 - AFFECTATION DES RESULTATS	11
Question / Commentaire	13
7 - 20250317-007 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - RAPPORT ACTIVITES 2024	14
Question / Commentaire	14
8 - 20250317-008 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE 2025	15
Question / Commentaire	16
9 - 20250317-009 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CONTRAT LOCATION LONGUE DUREE (LDD)	17
Question / Commentaire	17
10 - 20250317-010 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CONTRAT ENTRETIEN CUISINE-LINGERIE	18
Question / Commentaire	18
11 - 20250317-011 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - PROJET DENUTRITION - NUTRITION - SUBVENTION.....	19
Question / Commentaire	19
12 - 20250317-012 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - ACHAT FOUR RESTAURATION	20
Question / Commentaire	20
13 - 20250317-013 - EHPAD DES 5 RIVIERES - COMPTE DE GESTION 2024	21



Question / Commentaire	21
14 - 20250317-014 - EHPAD DES 5 RIVIERES - ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES (ERRD) 2024	22
Question / Commentaire	23
15 - 20250317-015 - EHPAD DES 5 RIVIERES - AFFECTATION DES RESULTATS 2024	25
Question / Commentaire	27
16 - 20250317-016 - EHPAD DES 5 RIVIERES - RAPPORT D'ACTIVITE 2024	28
Question / Commentaire	28
17 - 20250317-017 - EHPAD DES 5 RIVIERES - TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE 2025	29
Question / Commentaire	30
18 - 20250317-018 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX - EMPLOI DE CATEGORIE A.....	31
Question / Commentaire	31
19 - 20250317-019 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - COMPTE DE GESTION 2024 ..	32
Question / Commentaire	32
20 - 20250317-020 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - COMPTE ADMINISTRATIF 2024	33
Question / Commentaire	33
21 - 20250317-021 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - AFFECTATION DES RESULTATS 2024	34
Question / Commentaire	34
22 - 20250317-022 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - RAPPORT ACTIVITE 2024	35
Question / Commentaire	35
23 - 20250317-023 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - CONVENTION PARTENARIAT JEUX BAZAR	36
Question / Commentaire	36



Liste des présents

Le Conseil d'Administration de la CIAS PAYS TARUSATE s'est réuni le lundi 17 mars 2025 à 18h30 sous la présidence de Patricia LOUBERE.

Nombre de conseillers élus: 33

Nombre de conseillers présents: 18

Nombre de conseillers représentés: 7

Nombre de conseillers absents: 8

Membres présents :

M. BATBY, M. BOUTET, Mme COURROS, Mme DEHEZ, Mme DINCLAUX, Mme DOS SANTOS, Mme DUBOURG-DAUGREILH, Mme DUFAU, M. DURAND, Mme GARRIDO, M. HAUQUIN, M. LARRIEU, Mme LOUBERE, M. POCH, M. POSTIS, M. POUSSARD, M. SAUBANERE, Mme TOUYA

Absents :M. BENESSE, Mme BERGES, M. BIBES, M. CIVEL, M. DOUTHE, M. HAUQUIN, Mme MALET, Mme PALLARES

Pouvoirs :Armandine BEAUGIER, Sandrine BLAISIU, Colette LAPEYRE, Laurent NOLIBOIS, Michèle PROSPER, Nicolas SAUGNAC, Annick SOUBIROU



Rappel de l'ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

DOSSIERS PRESENTES :

- 1 -20250317-001 CIAS - RENOUVELLEMENT CONVENTION DEFIBRILATEUR
- 2 -20250317-002 CIAS - COMPTE DE GESTION 2024
- 3 -20250317-003 CIAS - COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- 4 -20250317-004 CIAS - AFFECTATION DES RESULTATS 2024
- 5 -20250317-005 EHPAD RESIDENCE DE MAA - COMPTE DE GESTION 2024
- 6 -20250317-006 EHPAD RESIDENCE DE MAA - ERRD 2024 - AFFECTATION DES RESULTATS
- 7 -20250317-007 EHPAD RESIDENCE DE MAA - RAPPORT ACTIVITES 2024
- 8 -20250317-008 EHPAD RESIDENCE DE MAA - TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE 2025
- 9 -20250317-009 EHPAD RESIDENCE DE MAA - CONTRAT LOCATION LONGUE DUREE (LDD)
- 10 -20250317-010 EHPAD RESIDENCE DE MAA - CONTRAT ENTRETIEN CUISINE-LINGERIE
- 11 -20250317-011 EHPAD RESIDENCE DE MAA - PROJET DENUTRITION - NUTRITION - SUBVENTION
- 12 -20250317-012 EHPAD RESIDENCE DE MAA - ACHAT FOUR RESTAURATION
- 13 -20250317-013 EHPAD DES 5 RIVIERES - COMPTE DE GESTION 2024
- 14 -20250317-014 EHPAD DES 5 RIVIERES - ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES (ERRD) 2024
- 15 -20250317-015 EHPAD DES 5 RIVIERES - AFFECTATION DES RESULTATS 2024
- 16 -20250317-016 EHPAD DES 5 RIVIERES - RAPPORT D'ACTIVITE 2024
- 17 -20250317-017 EHPAD DES 5 RIVIERES - TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE 2025
- 18 -20250317-018 SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX - EMPLOI DE CATEGORIE A
- 19 -20250317-019 SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - COMPTE DE GESTION 2024
- 20 -20250317-020 SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- 21 -20250317-021 SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - AFFECTATION DES RESULTATS 2024
- 22 -20250317-022 SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - RAPPORT ACTIVITE 2024
- 23 -20250317-023 SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - CONVENTION PARTENARIAT JEUX BAZAR



Ouverture de séance

Le quorum étant atteint, Patricia LOUBERE, Vice-Présidente du CIAS, ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

**Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 10/02/2025.

Question / commentaire

Pas de commentaire

1 - 20250317-001 - CIAS - RENOUELEMENT CONVENTION DEFIBRILATEUR

Le Centre de Gestion des Landes et l'Association des Maires des Landes viennent de nous transmettre une proposition d'adhésion au schéma départemental défibrillateurs.

Cette convention vise à régler les problèmes rencontrés par les collectivités dans le cadre de l'équipement, ou du renouvellement en défibrillateurs.

Elle propose quatre grands axes :

- une mission d'information globale ;
- une mission de formation ;
- une mission d'assistance maintenance des équipements.
- une mission de mise à disposition de matériel

Mme la Vice-Présidente donne lecture de la convention d'adhésion.

Compte tenu de l'intérêt que revêt pour les établissements du CIAS la signature de cette convention et l'adhésion au schéma départemental défibrillateurs, valables pour toute sa durée :

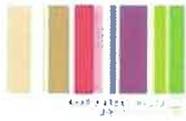
Type de pack mis à disposition de la collectivité par le CDG40	Coût annuel schéma départemental Mise à disposition de matériel Conseils Maintenance Formation
Pack EXTERIEUR	450 € TTC
Pack INTERIEUR	400 € TTC
Pack PORTATIF	350 € TTC

S'agissant du CIAS le coût annuel sera de :

- 400€ TTC pour un pack d'intérieur pour l'EHPAD des Cinq Rivières
- 350 € TTC pour un pack portatif pour l'EHPAD résidence de Maa
- Soit globalement 750€ TTC

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE



Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Loubère : Il y aura une refacturation aux EHPAD's



2 - 20250317-002 - CIAS - COMPTE DE GESTION 2024

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer les écritures.

Le Conseil d'Administration,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



3 - 20250317-003 - CIAS - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Madame La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration l'exécution du budget 2024 du CIAS du Pays Tarusate.

Le Compte Administratif se solde comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	1 747 522,46 €
Recettes réalisées	2 106 255,94 €
Résultat de l'exercice = excédent	358 733,48 €
Excédent reporté	178 367,69 €
Résultat cumulé après affectation résultat = excédent	537 101,17 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	537 331,20 €
Recettes réalisées	157 448,14 €
Résultat de l'exercice = déficit	- 379 883,06 €
excédent reporté	94 018,97 €
Résultat cumulé après affectation résultat = déficit	- 285 864,09 €
RESULTAT GLOBAL EXCENDAIRE	251 237,08

Le résultat global de l'exercice est excédentaire et s'élève à 251 237.08€.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

Mme Loubère présente un résultat d'exercice excédentaire de 358 733€



4 - 20250317-004 - CIAS - AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Madame la Vice-présidente expose,

En fonctionnement

Un excédent de fonctionnement de : + 358 733.48 €

Un excédent antérieur reporté de : + 178 367.69 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 537 101.17 €

En investissement

Un déficit d'investissement de - 379 883.06€

Un excédent d'investissement reporté de : + 94 018.97 €

Soit un résultat à la clôture de - 285 864.09

Un déficit des restes à réaliser de : - 127 229.31. €

Soit un besoin de financement de 285 864.09€

Madame La Vice-Présidente propose d'affecter les résultats d'exploitation de 2024 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2024 (002) : excédent 537 101.17 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 285 864.09 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 124 007.77€

Résultat d'investissement reporté (001) : déficit de - 285 864.09 €

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



5 - 20250317-005 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - COMPTE DE GESTION 2024

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer les écritures.

Le Conseil d'Administration,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

[Pas de commentaire](#)



6 - 20250317-006 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - ERRD 2024 - AFFECTATION DES RESULTATS

L'exécution du Budget de l'EHPAD, Budget annexe à celui du CIAS du Pays Tarusate pour l'exercice 2024 est arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	273 143.22 €	4 068 407.59 €
Recettes	31 756.52 €	3 693 269.35 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	- 241 386.70 €	- 375 138.24 €

Le tableau de passage des résultats à la CAF (Capacité d'Auto-Financement) montre les éléments suivants :

Pour rappel, le total des charges est diminué des comptes 675 « valeurs comptables des éléments d'actif cédés » et compte 68 « dotations aux amortissements, dépréciations et provisions ». Le total des recettes est diminué des comptes 775 « produits des cessions d'éléments d'actifs » et 777 « quote part des subventions d'investissement virée aux résultats » et 78 « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ».

Tableau de passage des résultats à la CAF

	Exploitation
Dépenses	4 068 407.59 €
Compte 68 « amortissements »	- 236 178.53 €
Total	= 3 832 229.06 €
Recettes	3 693 269.35 €
Compte 777	- 40 915.27 €
Total	= 3 652 354.08 €
IAF =	- 179 874.98 €

Tableau de financement de l'investissement :

IAF	179 874.98 €		CAF
Rembt des emprunts	143 645.64	14 658.49 €	FCTVA
Immobilisations	129 497.58 €	17 098.03 €	Subv investissement
Total des emplois	273 143.22 €	31 756.52 €	Total des ressources
		421 261.68 €	Prélèvement sur le fonds de roulement
Total équilibre du tableau de financement	453 018.20 €	453 018.20 €	Total équilibre du tableau de financement

L'ERRD (présentation budgétaire de l'EHPAD) exige une ventilation de ce résultat selon les trois sections tarifaires que sont hébergement, dépendance et soin.

	Compte administratif 2024	Hébergement	Dépendance	Soins
Dépenses	4 068 407.59 €	2 133 863.99	623 810.76	1 310 732.84
Recettes	3 693 269.35 €	1 939 887.94	619 786.65	1 133 594.76
Résultats 2024	-375 138.24	- 193 976.05	- 4 024.11	- 177 138.08



	€		- 181 162.19
Résultats incorporés 2023	- 141 518.09 €	- 116 813.91 €	- 24 704.18 € (-2 487.43 € DEP) + (- 22 216.75 € SO)
Résultats cumulés	- 516 656.33 €	- 310 789.96	-205 866.37 (-6 511.54 € DEP) + (-199 354.83 € SOI)

Il est constaté un résultat déficitaire de **- 375 138.24 €**
 - Hébergement de -193 976.05 €
 - Dépendance & soins de -181 162.19 €

Soit la proposition d'affectation suivante sur le budget prévisionnel 2024 en fonctionnement :

Section hébergement :

Résultat 2024 = -193 976.05 €

C

onstatant le résultat déficitaire de l'année, il est proposé de le couvrir

Par une reprise de 21 602.45 € sur le compte c/1068731 « réserve de compensation des charges d'amortissement EHPAD en attente de CPOM – Hébergement », portant le solde de ce compte à zéro.

D'inscrire la somme de (193 976.05 € - 21 602.45 €) = 172 373.60 € au compte 11931 – Report à nouveau (solde débiteur) EHPAD en attente de CPOM - Hébergement

Section dépendance et soins :

Résultat 2024 = - 181 162.19 €

Constatant le résultat déficitaire de l'année, il est proposé de le couvrir

Par une reprise partielle sur le compte c/11032 « report à nouveau solde créditeur dépendance et soin » la somme de - 116 732.20 €, portant le solde au 31/12/2024 à zéro.

D'inscrire la somme de (181 162.19 € - 116 732.20 €) = 64 429.99 € au compte 11932 – Report à nouveau (solde débiteur) EHPAD en attente de CPOM – soins et dépendance

	GLOBAL	HEBERGEMENT	DEPENDANCE ET SOINS		
Résultat 2024	- 375 138.24 €	-193 976.05 €	-181 162.19 €		
	Affectations			Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025
	1068731	21 602.45 €		21 602.45 €	0.00 €
	11032		-116 732.20 €	116 732.20 €	0.00 €
	11931	172 373.60 €			172 373.60 €
	11932		64 429.99 €		64 429.99 €

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



Question / commentaire

Mme Blanche Meunier présente un budget déficitaire à hauteur de – 375 138.24 €

Mme Técheney : 200 000 € de plus au niveau de la masse salariale due à des recrutements permettant la mise en place d'une nouvelle organisation.

Le CIAS a pris le relais pour les charges de fonctionnement (l'établissement ne fait plus d'investissement).

L'établissement n'a plus aucune réserve.



7 - 20250317-007 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - RAPPORT ACTIVITES 2024

Après avoir donné lecture, Madame la Vice-Présidente propose à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le présent rapport d'activité tel que précité.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



8 - 20250317-008 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE 2025

Madame la vice-présidente expose,

Le Département des Landes fixe les tarifs journaliers afférents à l'hébergement et à la dépendance de l'EHPAD Résidence de Maa pour l'année 2025 comme suit :

- GMP Validé = 716
- Nombre de points GIR pondérés = 44 280
- Valeur du point GIR pour 2024 = 9,10 €

- Prix de journée (Tarif Hébergement) :
 - 65,60 € à compter du 1^{er} février 2024
 - 67,35 € à compter du 1^{er} janvier 2025

- Prix pour les personnes de - 60 ans :
 - 87,58 € à compter du 1^{er} février 2024
 - 89,33 € à compter du 1^{er} janvier 2025 - Tarif dépendance 2025 non connu à ce jour – Maintien de celui de 2024 pour 2025 dans l'attente de l'

- Prix de journée en accueil de jour : 41,20 €

- Part Logement : Non connu à ce jour - Maintien du Tarif 2024 dans l'attente = 45,92 €

- Le Forfait global dépendance pour 2025 n'est pas connu à ce jour. Il sera communiqué dans un prochain arrêté. :

Produits issus de la tarification	Inconnu
Dotation du département des Landes	Inconnu
GIR 5 / 6	Inconnu
Dotation hors département	0 €

- Les tarifs dépendance n'ont pas encore été fixés. Il est demandé d'appliquer les tarifs 2024 dans l'attente d'un nouvel arrêté. Ainsi, pour 2025, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

	Retenu 2024	Maintien du tarif 2024 pour 2025
GIR 1 / 2	24,93 €	24,93 €
GIR 3 / 4	15,82 €	15,82 €
GIR 5 / 6	6,71 €	6,71 €

- Les produits prévisionnels Hébergement sont :

- Hébergement permanent – Taux d'Occupation prévisionnel de 100 % = 1.376 634 €
- Hébergement temporaire – Taux d'Occupation prévisionnel de 100 % = 71 558.25 €
- Accueil de Jour – Taux d'occupation prévisionnel de 28.42 % = 10 400 €

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



Question / commentaire

M.Poch : est ce que les points GIR sont au niveau de ce qu'il faudrait. Les problèmes ne sont pas landais. L'état ne base pas les tarifs sur le cout réel des soins.

M.Meuris dans les Landes nous avons malgré tout le tarif le plus avantageux.

Mme Dinclaux : comment est-il possible d'avoir un taux à 120% sur l'accueil temporaire / de jour.

Mme Blanche Meunier : l'accueil de jour ne nécessite pas forcément une chambre.



9 - 20250317-009 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CONTRAT LOCATION LONGUE DUREE (LDD)

Madame la vice-présidente expose,

Le véhicule utilisé par l'EHPAD de Maa est vieillissant.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser l'EHPAD de Maa à contracter à l'UGAP une location longue durée d'un véhicule RENAULT Kangoo 5 places monospace évolution

Pour une durée de 60 mois / 30 000 kms

Pour un loyer total mensuel de 319.93 € TTC maintenance et perte financière comprises ;

Selon les conditions précisées en annexe.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



10 - 20250317-010 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CONTRAT ENTRETIEN CUISINE-LINGERIE

Madame la vice-présidente expose,

Le contrat d'entretien, chez EVIPRO, pour les appareils de la cuisine, des chambres froides positives et négatives est arrivé à son terme en 2024.

Après consultation, pour un entretien des appareils cuisine et buanderie, l'EHPAD de Maa a reçu les propositions suivantes :

Chez Evipro, pour 2025, proposition à 1 585 € HT avec 65 € de l'heure si demande de dépannage + 73 € de déplacement.

Chez Sud-ouest équipements pour 2025, proposition à 990 € HT avec 62 € de l'heure si demande de dépannage + 49 € de déplacement

Il est proposé de retenir l'entreprise SUD OUEST.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

[Pas de commentaire](#)



11 - 20250317-011 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - PROJET DENUTRITION - NUTRITION - SUBVENTION

Madame la Vice-Présidente expose,

L'EHPAD Gérard Minvielle de Tartas a porté un projet regroupant les EHPAD de Tartas, Pontonx, Souprosse et Rion des Landes.

Ce projet a pour objectif de lutter contre la dénutrition et la prévenir.

- En assurant un suivi nutritionnel des résidents
- En améliorant les recettes des compléments alimentaires (faits maison) et la présentation des mixés, des finger Food et des compléments dans une démarche de développement durable en cuisinant des produits de qualité, locaux voire de saison.

La diététicienne aura pour mission d'accompagner l'équipe soignante et de cuisine dans la réalisation de ces objectifs.

Les indicateurs de suivis seront :

- Une enquête de satisfaction.
- Les bilans nutritionnels (pesées mensuelles, MNA, évolution de la force grâce au dynamomètre, dosage albumine et CRP une fois par an).

La subvention pour l'Ehpad de Maa se monte à 49 383.65 € et se décompose de la façon suivante :

- Achat matériel et temps diététicien pour création des recettes = 3 337.65 €
- Achat des matière premières pour production = 5 996.00 €
- Prestation de formation et temps de diététicienne = 450.00 €
- Temps de diététicienne = 39 600.00 €

D'ores et déjà la diététicienne a fourni un planning de ses 21.5 jours d'intervention pour un montant de 5 160 € pour l'année 2025.

Il sera sollicité un report si l'action doit s'étendre en 2027.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



12 - 20250317-012 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - ACHAT FOUR RESTAURATION

Madame la Vice-Présidente expose,

La cuisine de l'EHPAD de Maa possède deux fours : un récent et un ancien qu'il convient de changer car celui-ci n'est plus réparable.

Nous avons demandé des devis dans la marque Angelo Po afin de garder une homogénéité de fonctionnement.

Sud-ouest équipement a proposé ce four mixte gaz FX 201 G3 20 NVX GNI1/1 Angelo Po pour 23 080.62 € TTC

L'entreprise LABRUQUERE a proposé le même four pour 26 580 € TTC

La société EVIPRO a proposé un four Magistar Combi pour 22 579.20 € TTC en répondant ne plus faire la marque Angelo Po.

Il est proposé au conseil d'administration de retenir le four de Sud Ouest Equipement au prix de 23 080.62 € TTC car répondant à la demande en tous points.

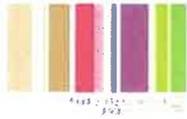
Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

[Pas de commentaire](#)



13 - 20250317-013 - EHPAD DES 5 RIVIERES - COMPTE DE GESTION 2024

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer les écritures.

Le Conseil d'Administration,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



14 - 20250317-014 - EHPAD DES 5 RIVIERES - ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES (ERRD) 2024

L'exécution du Budget de l'EHPAD des Cinq Rivières, Budget annexe à celui du CIAS du Pays Tarusate, pour l'exercice 2024 est arrêté comme suit :

	Investissement	Exploitation
Dépenses	68.126,34 €	3.720.021,71 €
Recettes	40.349,03 €	3.616.415,60 €
Résultat de l'exercice 2024	- 27.777,31 €	- 103.606,11 €

Le tableau de passage des résultats à la CAF (Capacité d'Auto Financement) montre les éléments suivants :

(Pour rappel, le total des charges est diminué des comptes 675 « valeurs comptables des éléments d'actif cédés » et compte 68 « dotations aux amortissements, dépréciations et provisions ».

Le total des recettes est diminué des comptes 775 « produits des cessions d'éléments d'actif » et 777 « quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice » et 78 « reprises sur amortissements, dépréciations et provisions »).

Tableau de passage des résultats à la CAF :

	Investissement	Exploitation
Dépenses	68.126,34 €	3.720.021,71 €
Compte 68 « Amortissements & Provisions »		- 88.543,66 €
TOTAL	68.126,34 €	3.631.478,05 €
Recettes	0,00 €	3.616.415,60 €
Compte 777	13.564,31 €	0,00 €
Compte 78	0,00 €	0,00 €
TOTAL	13.564,31 €	3.616.415,60 €
CAF		- 28.626,76 €

Calcul de la Capacité d'Auto-Financement (CAF) :

Les dotations aux amortissements et provisions à hauteur de	+ 88.543,66 €
auxquelles on déduit la quote-part des subventions virées au compte de résultat :	- 13.564,31 €
Soit un total de :	<u>+ 74.979,35 €</u>

Le résultat comptable d'exploitation 2024 s'élève à : - 103.606,11 €

On obtient donc une Insuffisance d'Auto-Financement de (Capacité d'Auto-Financement négative) de :

74.979,35 € - 103.606,11 € = - 28.626,76 €

Fond de Roulement d'investissement :

Le prélèvement au Fond de Roulement au 31/12/2023 était de 80.697,21 €



En 2024, les dépenses d'investissement se montent à	(-) 68.126,34 €
En 2024, les subventions d'investissement se montent à	+ 40.349,03 €
La capacité d'autofinancement (CAF) dégagée en 2023 est de	(-) 28.626,76 €
Ainsi, en 2024, le Prélèvement sur le fond de roulement est de	56.404,07 €
De ce fait, le résultat cumulé d'investissement pour 2024 =	- 85.030,83 €

Quant à l'exploitation :

L'ERRD (présentation budgétaire de l'EHPAD) exige une ventilation de ce résultat selon les trois sections tarifaires que sont hébergement, dépendance et soin.

	Résultat 2024	Hébergement	Dépendance	Soins
Dépenses	3.720.021,71 €	1.888.343,74 €	620.398,95 €	1.211.279,02 €
Recettes	3.616.415,60 €	1.810.144,57 €	591.283,57 €	1.214.987,46 €
Résultats 2024	- 103.606,11 €	- 78.199,17 €	- 29.115,38 €	+ 3.708,44 €
Total à affecter	- 103 606,11 €	- 78.199,17 €	- 25.406,94 €	

Il est donc constaté un résultat comptable à affecter de – **103.606,11 €**, réparti de la façon suivante :

- Section Hébergement : - 78.199,17 €.
- Sections Dépendance & Soins : - 25.406,94 €.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

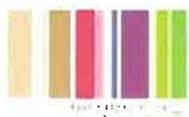
M.Meuris annonce un budget prévisionnel déficitaire de - 103 606,11€
 Le CIAS a aidé l'établissement à hauteur de près de 90 000€ d'investissement

Taux d'occupation de près de 120% en temporaire.
 L'EHPAD n'est plus assuré pour la maladie ordinaire car cela coute trop cher.

Mme Dos Santos demande ce qui est facturé au résident.

M.Meuris explique le détail de la facturation du résident.





15 - 20250317-015 - EHPAD DES 5 RIVIERES - AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Il ressort de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2024 les résultats cumulés suivants :

Section Investissement

Dépenses	68.126,34 €
Recettes	40.349,03 €
IAF (CAF négative)	-28.626,76 €
Résultat de l'exercice 2024	- 56.404,07 €

Il est proposé de réaliser un Prélèvement sur le fond de roulement est de 56.404,07 €

Pour mémoire, au 31/12/2024 :

-> Réserves affectées à l'investissement – Compte 10682 = 148.295,00 €

Section Exploitation

Dépenses	3.720.021,71 €
Recettes	3.616.415,60 €
Résultat de l'exercice 2024	- 103.606,11 €

L'ERRD (présentation budgétaire de l'EHPAD) exige une ventilation de ce résultat selon les trois sections tarifaires que sont hébergement, dépendance et soins.

	Résultat 2024	Hébergement	Dépendance	Soins
Dépenses	3.720.021,71 €	1.888.343,74 €	620.398,95 €	1.211.279,02 €
Recettes	3.616.415,60 €	1.810.144,57 €	591.283,57 €	1.214.987,46 €
Résultats 2024	- 103.606,11 €	- 78.199,17 €	- 29.115,38 €	+ 3.708,44 €
Total à affecter	- 103 606,11 €	- 78.199,17 €	- 25.406,94 €	

Il est donc constaté un résultat comptable à affecter de – **103.606,11 €**, réparti de la façon suivante :

- Section Hébergement : - 78.199,17 €.
- Sections Dépendance & Soins : - 25.406,94 €.

Considérant l'ensemble de ces éléments, Il est proposé de l'affecter de la façon suivante :

Hébergement :

- Pour mémoire au 31/12/2023 :

- Solde Compte 11031 - Report à nouveau bénéficiaire Hébergement = 0 €
- Solde Compte 1068631 - Réserves de Compensation des Déficits d'Exploitation = 0 €
- Solde Compte 11931 – Report à nouveau déficitaire Hébergement = - 30.847,25 €



- Résultat 2024 – Hébergement = - 78.199,17 €

-> Affectation du Résultat Hébergement 2024 :

- Remise à 0 € du Compte 11931 – Report à nouveau déficitaire de la Section Hébergement = 30.847,25 €
- Reprise au Compte 1068632 – Réserves de Compensation des Déficits d'Exploitation = 78.199,17 € + 30.847,25 € = 109.046,42 €

Dépendance et Soins :

- Pour mémoire au 31/12/2023 :

- Solde Compte 11032 - Report à nouveau bénéficiaire Dépendance et Soins = 111.684,41 €

- Résultat 2024 – Dépendance et Soins = - 25.4067,94 €

- Résultat 2023 Dépendance = - 29.115,38 €
- Résultat 2023 Soins = + 3.708,44 €

-> Affectation du Résultat Dépendance et Soins 2024 :

- Remise à 0 € du Compte 11032 – Report à nouveau bénéficiaire Dépendance et Soins = - 111.684,41 €
- Apport au Compte 1068632 – Réserves de Compensation des Déficits d'Exploitation = 111.684,41 € - 25.406,94 € = 86.277,47 €

En résumé :

- ➔ Remise à 0 € du Compte 11931 – Report à nouveau déficitaire de la Section Hébergement
- ➔ Remise à 0 € du Compte 11032 – Report à nouveau bénéficiaire Dépendance et Soins
- ➔ Reprise au Compte 1068632 – Réserves de Compensation des Déficits d'Exploitation de 22.768,95 €

Etat des Réserves (après affectation des résultats 2024)

Au 31 décembre 2024, le montant des Réserves de l'Établissement est de 564.369,29 € et se décompose ainsi :

Réserves affectées à l'investissement : 148.295,00 €

- Compte 10682 – Réserves affectées à l'investissement = 148.295,60 €

Réserves de Compensation des Déficits d'Exploitation : 361.370,59 €

- Compte 1068631 – Hébergement = 0,00 €
- Compte 1068632 – Dépendance & Soins = 361.370,59 €

Réserves de Compensation des Charges d'Investissement : 54.703,10 €

- Compte 1068731 – Hébergement = 0,00 €
- Compte 1068732 – Dépendance & Soins = 54.703,10 €

Autres Provisions et Reports au 31/12/2024 (après affectation des résultats 2024) :

- 10685 : Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie) = 0 €
- 11031 : Report à nouveau bénéficiaire Hébergement = 0 €
- 11032 : Report à nouveau bénéficiaire Dépendance et Soins = 0 €
- 11931 : Report à nouveau déficitaire Hébergement = 0 €
- 11932 : Report à nouveau déficitaire Dépendance et Soins = 0 €
- 131 : Subventions d'équipement amortissables = 59.817,94 €
- 1392 : Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat = 0 €
- 492 : Provisions pour Créances douteuses ou irrécouvrables = 5.900 €



Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

M.Meuris : L'EHPAD a encore des réserves qui devraient durer une année.



16 - 20250317-016 - EHPAD DES 5 RIVIERES - RAPPORT D'ACTIVITE 2024

L'article R. 314-50 du CASF précise :

- « I. Un rapport d'activité, établi par une personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service, est joint au compte administratif et décrit, pour l'exercice auquel se rapporte ce compte, l'activité et le fonctionnement de l'établissement ou du service. Les informations qui doivent figurer dans le rapport, au titre de la description de l'activité et du fonctionnement, sont fixées par arrêté des ministres compétents pour fixer, pour chaque catégorie d'établissements ou de services, les tableaux de bord mentionnés à l'article R. 314-29.
II. Le rapport d'activité expose également, de façon précise et chiffrée, les raisons qui expliquent le résultat d'exploitation, notamment celles tenant à l'évolution des prix, à la politique de recrutement et de rémunération des personnels, à l'organisation du travail et à la politique d'amortissement des investissements.
En cas de déficit, le rapport doit préciser les mesures qui ont été mises en œuvre pour parvenir à l'équilibre et les raisons pour lesquelles celui-ci n'a pas été atteint. »

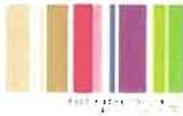
Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



17 - 20250317-017 - EHPAD DES 5 RIVIERES - TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE 2025

Madame la vice-présidente expose,

Le Département des Landes fixe les tarifs journaliers afférents à l'hébergement et à la dépendance de l'EHPAD des Cinq Rivières pour l'année 2025 comme suit :

- GMP Validé = 734
- Nombre de points GIR pondérés = 49.980
- Valeur du point GIR pour 2024 = 9,10 €

- Prix de journée (Tarif Hébergement) :
 - 65,60 € à compter du 1^{er} février 2024
 - 67,35 € à compter du 1^{er} janvier 2025

- Prix pour les personnes de - 60 ans :
 - 87,58 € à compter du 1^{er} février 2024
 - 89,33 € à compter du 1^{er} janvier 2025 - Tarif dépendance 2025 non connu à ce jour –
Maintien de celui de 2024 pour 2025 dans l'attente de l'

- Prix de journée en accueil de jour : 41,20 €

- Part Logement : Non connu à ce jour - Maintien du Tarif 2024 dans l'attente = 45,92 €

- Le Forfait global dépendance pour 2025 n'est pas connu à ce jour. Il sera communiqué dans un prochain arrêté. :

Produits issus de la tarification	Inconnu
Dotation du département des Landes	Inconnu
GIR 5 / 6	Inconnu
Dotation hors département	0 €

- Les tarifs dépendance n'ont pas encore été fixés. Il est demandé d'appliquer les tarifs 2024 dans l'attente d'un nouvel arrêté. Ainsi, pour 2025, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

	Retenu 2024	Maintien du tarif 2024 pour 2025
GIR 1 / 2	24,93 €	24,93 €
GIR 3 / 4	15,82 €	15,82 €
GIR 5 / 6	6,71 €	6,71 €

- Les produits prévisionnels Hébergement sont :

- Hébergement permanent – Taux d'Occupation prévisionnel de 98 % = 1.325.010,22 €
- Hébergement temporaire – Taux d'Occupation prévisionnel de 93 % = 68.585,87 €
- Accueil de Jour – Taux d'occupation prévisionnel de 35 % = 5.825,68 €

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



Question / commentaire

Pas de commentaire



18 - 20250317-018 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX - EMPLOI DE CATEGORIE A

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Loubère : il s'agit du remplacement de Mme Viola. C'est une infirmière coordonnatrice. Elle travaille en libéral. Elle a travaillé en psychiatrie et en handicap. Mme Valérie Bernos arrive le 24 mars 2025.



19 - 20250317-019 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - COMPTE DE GESTION 2024

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer les écritures.

Le Conseil d'Administration,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

[Pas de commentaire](#)



20 - 20250317-020 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Madame La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration l'exécution du budget 2024 du SAD du CIAS du Pays Tarusate. Le Compte Administratif se solde comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	2 910 619,52 €
Recettes réalisées	2 625 928,54 €
Résultat de l'exercice=déficit	- 284 690,98 €
Excédent reporté 2023	139 628,39 €
Résultat 2024 cumulé après affectation résultat =déficit	- 145 062,59 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	3 836,30 €
Recettes réalisées	7 298,31 €
Résultat de l'exercice=excédent	3 462,01 €
déficit reporté 2023	- 1 174,45 €
Résultat 2024 cumulé après affectation résultat = excédent	2 287,56 €

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



21 - 20250317-021 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Madame La Vice-Présidente propose d'affecter les résultats d'exploitation de 2024 comme suit :

En fonctionnement :

Un déficit de fonctionnement de : 284 690.98 €

Un excédent reporté de : + 139 628.39 €

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 145 062.59 €

En investissement :

Un excédent d'investissement de : 3 462.01€

Un déficit d'investissement reporté de : - 1 174.45 €

Un déficit des restes à réaliser de : 0 €

Soit un excédent financement de 2 287.56 €.

Madame La Vice-Présidente propose d'affecter les résultats d'exploitation de 2024 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2024 : déficit de – 145 062.59 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0 €

Déficit reporté en fonctionnement (002) : - 145 062.59 €

Résultat d'investissement reporté excédent (001) : - (001) : + 2 287.56 €

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Técheney : le SAD n'a pas de réserve, donc le déficit est à reporter sur l'exercice suivant.



22 - 20250317-022 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - RAPPORT ACTIVITE 2024

Madame la Vice-Présidente expose, le rapport présenté et ses annexes :

- Cadre réglementaire compte administratif 2024
- Rapport budgétaire
- Rapport prévention
- Rapport EMS Numérique
- Rapport CPOM annexe 2 – dotation complémentaire qualité
- Rapport art-thérapie
- Rapport Gymnastique adaptée
- Rapport Psychomotricité

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

[Pas de commentaire](#)



23 - 20250317-023 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - CONVENTION PARTENARIAT JEUX BAZAR

Madame la vice-présidente expose,

Le Jeu BAZAR! est un complément de l'activité de théâtre forum qui a été stoppée pendant le COVID. Réalisé par DreamBox Events en partenariat avec la CARSAT, le projet s'inscrit dans une volonté de changement de regard sur les enjeux et la volonté de valoriser le lien social.

JEU BAZAR! est une mallette multi jeux qui se joue en binôme et également à plusieurs :

- Environ 10 jeux qui doivent être facilement accessibles pour les personnes qui vont animer le jeu
- Mallette adaptable en fonction de la durée disponible : l'aide à domicile peut faire en intégralité ou choisir des mini jeux à l'intérieur,
- La mallette peut être jouée plusieurs fois auprès de la même personne
- Le jeu peut se jouer au domicile des bénéficiaires mais également en structures

Objectifs du jeu :

- renforcer - créer du lien social
- stimulation cognitive
- faire passer des messages de prévention
- apporter de l'humour, de la distraction
- permettre de la remontée d'informations en interne
- faire reconnaître – revendiquer le temps passé autour du lien social par le professionnel
- améliorer les conditions de travail et travailler sur l'attractivité du secteur
- donner du plaisir

Le déploiement va s'effectuer auprès de bénéficiaires en GIR 5 / GIR 6 et plus dépendants sur les territoires :

- de l'APAISAD (association de prévention d'aides et de soins à domicile)
- du CIAS Pays Morcenais
- du CIAS Pays Tarusate

Le déploiement consiste en une mise à disposition de la mallette pour 1 à 2 mois qui commencera avec une séance de transmission en amont.

Un financement partiel du projet est assuré par le partenaire sur le temps passé par les Auxiliaires Autonomie, les indemnités kilométriques de déplacement.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

[Pas de commentaire](#)



QUESTIONS DIVERSES

Pas de commentaire

Prochaine séance du Conseil d'Administration : 14/04/2025

Le(a) secrétaire de séance,

Jean-Pierre POUSSARD

La Vice-Présidente du CIAS,

Patricia LOUBERE

« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée sur le site internet (<https://www.pays-tarusate.fr/Pays-Tarusate/CIAS/Deliberations-du-CIAS>) et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »

